

7 % des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 135 • Décembre 2023

En 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes, près de 7 % des habitants de 60 ans ou plus vivant à domicile sont en situation de perte d'autonomie, soit environ 135 000 personnes. Parmi eux, les plus âgés, notamment les femmes, sont davantage concernés. Par ailleurs, un quart des seniors déclarent être limités au quotidien. Pour les aider à surmonter ces difficultés, l'entourage est particulièrement présent.

Près de 7 % des 60 ans et plus sont en situation de perte d'autonomie

En Auvergne-Rhône-Alpes, 2 094 000 habitants sont âgés de 60 ans ou plus en 2020, selon le dernier recensement de la population. C'est la deuxième région de France avec le plus grand nombre de **seniors**, après l'Île-de-France. Selon le scénario central de projections de population prolongeant les tendances démographiques récentes, Auvergne-Rhône-Alpes compterait près de 3 millions d'habitants de 60 ans ou plus en 2070, soit 34 % de la population.

En 2020, les seniors représentent 26 % de la population régionale, une part proche de la moyenne de France métropolitaine. En Auvergne-Rhône-Alpes, 96 % des seniors résident à domicile. Un senior est considéré en situation de **perte d'autonomie** s'il déclare éprouver de fortes difficultés dans les activités de la vie quotidienne. En 2021, 6,7 % des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile en Auvergne-Rhône-Alpes sont dans cette situation, proportion proche de la moyenne nationale (7,3 %). D'après l'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS) ▶ [source](#), cela représente environ 135 000 personnes dont près de la moitié est âgée de 85 ans ou plus.

La perte d'autonomie augmente avec l'âge, surtout pour les femmes

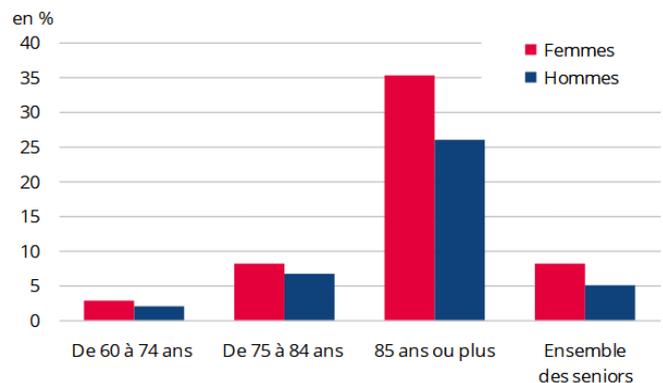
En Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national, la probabilité de perte d'autonomie augmente avec l'âge : elle concerne 2,4 % de la population régionale âgée de 60 à 74 ans, 7,5 % des personnes âgées de 75 à 84 ans et 32 % de celles de 85 ans ou plus.

Les femmes de 60 ans ou plus sont plus souvent en situation de perte d'autonomie que les hommes ▶ [figure 1](#), respectivement 8,2 % contre 5,0 %. L'écart entre hommes et femmes augmente avec l'âge. En particulier, pour les personnes de 85 ans ou plus, 35 % des femmes sont concernées, contre 26 % des hommes. La situation de perte d'autonomie plus marquée chez les femmes s'explique en partie par l'âge : l'âge moyen des femmes de 60 ans et plus est supérieur de 1,3 an à celui des hommes.

Les femmes peuvent en effet espérer vivre plus longtemps : à 60 ans, leur espérance de vie est de 27,2 ans tandis que celle des

hommes n'est que de 23,0 ans. Les femmes vivent également plus souvent seules que les hommes à ces âges, ce qui pourrait accélérer leur perte d'autonomie. Parmi les 85 ans ou plus, 70 % des femmes habitent seules à domicile contre 33 % des hommes.

► 1. Part de seniors en situation de perte d'autonomie par sexe et âge en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 8,1 % des femmes âgées de 75 à 84 ans vivant à domicile sont en situation de perte d'autonomie.

Champ : Personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile en Auvergne-Rhône-Alpes. Source : Drees, enquête VQS 2021.

Au sein de la région, le constat varie peu selon les départements. La proportion de seniors en situation de perte d'autonomie à domicile est toutefois plus faible en Haute-Savoie (5,6 %), département où le niveau de vie médian est particulièrement élevé, ce qui pourrait notamment favoriser l'accès aux soins ou aux différents dispositifs destinés à préserver l'autonomie des seniors. À l'inverse, davantage de seniors sont concernés en Haute-Loire (8,6 %), département où la part des ouvriers est la plus importante.

Près d'un quart des seniors rencontrent des difficultés au quotidien

Les difficultés ne vont toutefois pas forcément jusqu'à la perte d'autonomie, les seniors pouvant simplement rencontrer des gênes dans leur vie quotidienne. En Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national, 22 % des seniors présentent au moins un problème

fonctionnel. Cette difficulté peut être à la fois sensorielle (vue, audition), physique (marcher, bouger un membre) ou cognitive (compréhension, perte de mémoire). Les seniors les plus âgés, notamment les femmes, rencontrent davantage de limitations fonctionnelles. Celles d'ordre physique sont les plus fréquemment rencontrées dans la région, comme ailleurs : elles concernent 16 % des seniors.

Les problèmes fonctionnels peuvent aussi entraîner des restrictions d'activité pour les seniors concernés. Si 36 % des seniors de la région déclarent être limités pour une raison de santé dans les activités qu'ils exercent habituellement, ce taux s'élève à 82 % lorsque ceux-ci présentent au moins un problème fonctionnel (sensoriel, physique ou cognitif). La question de l'aide à domicile se pose alors, d'autant plus si le senior vit seul ou avec un conjoint également concerné par ce type de difficultés.

L'entourage est très présent dans la région

En Auvergne-Rhône-Alpes, comme au niveau métropolitain, 16 % des personnes de 60 ans ou plus reçoivent de l'aide de leur entourage pour les actes de la vie quotidienne comme se laver, s'habiller, sortir, se déplacer, lire ou suivre une conversation. En particulier, les proches sont très présents pour aider les seniors en perte d'autonomie (93 % dans la région contre 91 % au niveau métropolitain).

Au-delà de l'aide de l'entourage, les seniors peuvent bénéficier d'une aide professionnelle (infirmier, aide-ménagère), technique

(canne, déambulateur, fauteuil roulant) ou encore de l'aménagement de leur logement (barre d'appui, douche adaptée). Dans la région, 21 % des seniors reçoivent au moins une aide de ce type. Le recours à une aide augmente avec l'âge et le nombre de difficultés ► [figure 2](#).

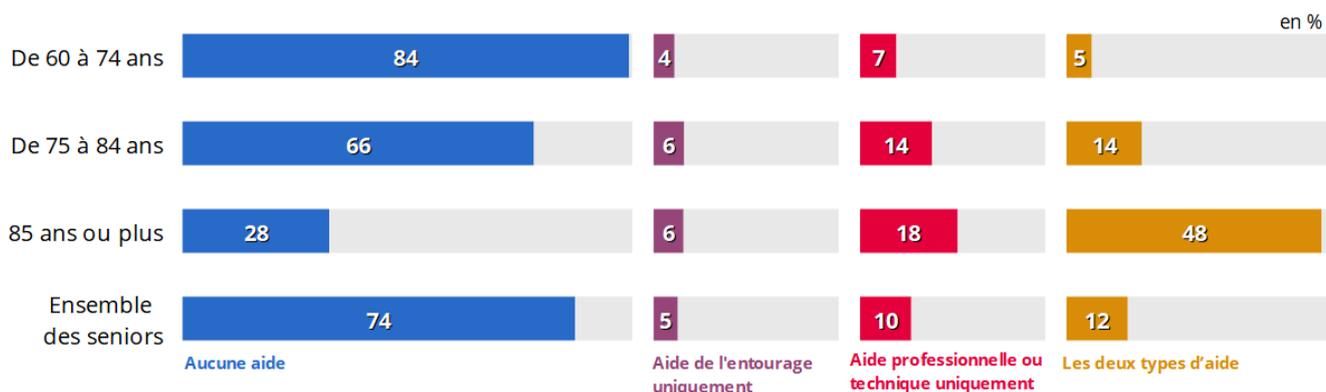
Seuls 16 % des seniors de moins de 75 ans bénéficient d'une aide quotidienne, quelle qu'elle soit. C'est le cas de 34 % des 75 à 84 ans et de 72 % des 85 ans ou plus. Les plus âgés sont également plus nombreux à bénéficier à la fois de l'aide de leur entourage et à recourir à une aide technique et/ou professionnelle. ●

Aurélien Durand, Aude Lécroart (Insee)

Encadré - Perte d'autonomie et capacité d'accueil

En 2019, selon l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), Auvergne-Rhône-Alpes propose 118 places en établissement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. Alors qu'en France le mauvais état de santé des seniors à domicile paraît souvent lié à un faible nombre de places en établissement, cela ne semble pas être le cas en Auvergne-Rhône-Alpes. Rapporté au nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus, c'est en Haute-Savoie que l'on trouve le moins de places d'hébergement, département dans lequel les seniors se déclarent plus souvent en bonne ou très bonne santé (pour 60 % d'entre eux) que dans l'ensemble de la région (55 %). À l'inverse, en Haute-Loire, les seniors à domicile se déclarent plus fréquemment en mauvais ou très mauvais état de santé (16 %) que la moyenne régionale (12 %), bien que le département dispose de nombreuses places d'hébergement.

► 2. Taux de recours aux aides par âge en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 28 % des seniors âgés de 85 ans ou plus vivant à domicile ne disposent d'aucune aide.

Champ : Personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile en Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Drees, enquête VQS 2021.

► Définitions

Les **seniors** désignent dans cette étude les personnes âgées de 60 ans ou plus.

La **perte d'autonomie** est mesurée par le « score VQS », qui synthétise les diverses difficultés rencontrées par les personnes âgées, à partir des questions de l'enquête VQS portant sur leurs capacités fonctionnelles (« La personne a-t-elle des difficultés pour voir, même avec ses lunettes ou lentilles de contact si elle en porte ? », leurs difficultés quotidiennes (« A-t-elle des difficultés pour sortir de son logement ? ») et leur état de santé général (« La personne a-t-elle une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? »). Un senior déclarant de fortes difficultés pour de nombreuses activités aura un score VQS élevé et sera considéré en situation de perte d'autonomie. Cette situation de perte d'autonomie est proche, mais pas complètement équivalente à la dépendance au sens de la grille AGGIR (Autonomie, gérontologie, groupes iso-ressources), utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

► Source

L'enquête **Vie Quotidienne et Santé** (VQS) est conçue par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère en charge des solidarités. Elle a pour objectif d'établir des statistiques sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile, leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a été réalisée entre février 2021 et avril 2022 auprès de 334 000 personnes vivant en France en logement ordinaire, un échantillon de taille suffisante pour assurer une représentativité départementale. En particulier, les seniors vivant en établissement de type Ehpad ne font pas partie du champ de l'enquête.

► Pour en savoir plus

- **Dehon M.**, « Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres », *Insee Focus* n° 314, décembre 2023.
- **Carrère A., Roy D., Toulemon L.**, « Vieillir à domicile : disparités territoriales, enjeux et perspectives », Institut des Politiques Publiques, Rapport n° 41, mars 2023.
- **Thillet J-F.**, « Les femmes davantage touchées par la perte d'autonomie », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 35, juin 2018.

